

Circulaire : Informatif
 Réseaux : Tous
 Niveaux et services : **SECONDAIRE**
 Documents à renvoyer : Non
 Période : Année scolaire 2010-2011
 Objet : « Comenius – Mobilité individuelle des élèves »

- Au Ministre, Membre du Collège de la Commission communautaire française chargé de l'Enseignement ;
- A Madame et Messieurs les Gouverneurs de Province ;
- A Mesdames et Messieurs les Bourgmestres ;
- A Mesdames et Messieurs les Echevins de l'Instruction publique ;
- Aux Pouvoirs organisateurs des établissements d'enseignement secondaire, ordinaire et spécialisé ;
- Aux Chefs d'établissement d'enseignement secondaire, organisé ou subventionné par la Communauté française, ordinaire et spécialisé ;

Pour information :

- Aux membres du Service général d'Inspection ;
- Aux Centres psycho-médico-sociaux ;
- Aux Associations de Parents.

Autorités : La Ministre en charge de l'enseignement obligatoire
Signataire(s) : Marie-Dominique SIMONET

Nombre de pages : 4

Mots-clés : Comenius – Mobilité individuelle des élèves – Mobilité européenne

<u>Circulaire</u>	Informatif	Administrative	Projet
<u>Emetteur</u>	AEF-Europe Tel : 02 542 62 74/75		
<u>Destinataire</u>	SEC - ART (SecPE) Directions d'Etabl. Et Pouv. Org.		
<u>Contact</u>	Manoëlle JOOS / Suzy VERCAMMEN Tel : 02 542 62 74 / 02 542 62 75		
<u>Document à renvoyer</u>	-		
<u>Objet</u>	Comenius – Mobilité individuelle des élèves		

L'apprentissage de l'Europe pour petits et grands...

COMENIUS

Programme éducatif européen

Après Erasmus, voici Comenius !

Mesdames, Messieurs,

Je vous prie de prendre connaissance des informations ci-après concernant la possibilité qui s'offre aux élèves de l'enseignement secondaire âgés de minimum 14 ans de bénéficier d'une bourse pour partir effectuer une partie de leur cursus dans un autre pays dans le cadre de l'action de « Mobilité individuelle des élèves » du programme européen COMENIUS.

La Communauté française rejoint ainsi les premiers pays prenant part au projet. Celui-ci est destiné aux élèves de l'enseignement secondaire qui souhaitent partir individuellement à l'étranger dans une école partenaire durant plusieurs mois pour y poursuivre leur scolarité. Cette expérience enrichissante permet aux élèves de développer leurs connaissances de différentes cultures et langues européennes et les aide à acquérir des compétences nécessaires à leur développement personnel. La mobilité des élèves Comenius profite également aux écoles en associant leurs enseignants à une expérience pédagogique internationale.

La date limite de rentrée des candidatures de l'appel à propositions 2011 est fixée au 1^{er} décembre 2010.

Les détails et modalités pratiques de participation et de financement sont décrits ci-après. De plus amples informations peuvent être obtenues auprès de l'AEF-Europe.

Je vous remercie de bien vouloir diffuser largement ces informations auprès des personnes concernées.

**La Ministre de l'enseignement obligatoire et de promotion sociale,
Marie-Dominique SIMONET**


COMENIUS
Appel à propositions spécifique
Action de mobilité individuelle des élèves

1. OBJECTIFS ET DESCRIPTION

L'action Comenius de mobilité individuelle des élèves permet aux élèves de l'enseignement secondaire d'effectuer un séjour de trois à dix mois dans un établissement scolaire d'accueil et dans une famille d'accueil à l'étranger. Les mobilités d'élèves sont organisées entre établissements scolaires participant à un même partenariat Comenius.

L'objectif de ce projet est de donner une expérience pédagogique européenne aux élèves, de développer leur compréhension de la diversité des langues et cultures européennes et de leur permettre d'acquérir les compétences nécessaires à leur développement personnel. La mobilité des élèves est donc une opportunité pour les élèves de développer leurs compétences intellectuelles, personnelles, linguistiques, interculturelles, sociales,... Au cours de cette expérience unique, les apprentissages seront autant formels qu'informels. Du côté des écoles, l'action permet aux enseignants de construire une coopération durable avec leurs partenaires étrangers.

2. CANDIDATS ADMISSIBLES

L'action de mobilité individuelle des élèves est réservée aux établissements scolaires participant ou ayant participé à un partenariat scolaire multilatéral ou bilatéral Comenius. La liste des établissements scolaires éligibles en Communauté française est publiée sur la page web suivante : <http://www.aef-europe.be/index.php?Rub=comenius&page=354>

La mobilité individuelle des élèves n'est possible qu'entre écoles qui sont ou qui ont été partenaires dans un même partenariat scolaire Comenius depuis 2000¹. La réciprocité des échanges des élèves entre écoles/familles d'accueil est recommandée mais n'est pas obligatoire. Seul un nombre limité d'élèves devrait être envoyé dans une même école d'accueil afin de faciliter l'intégration de l'élève dans la communauté scolaire d'accueil. Les élèves doivent être âgés de minimum 14 ans à la date du départ.

Les écoles d'envoi et d'accueil doivent être situées dans un des pays suivant : Belgique, République tchèque, Danemark, Estonie, Espagne, France, Italie, Lettonie, Liechtenstein, Luxembourg, Autriche, Finlande, Pologne, Slovaquie, Slovénie, Suède, Norvège.

3. FINANCEMENT

L'école d'envoi est responsable de la gestion et de la distribution du financement reçu. Celui-ci comprend :

¹ Pour plus d'information concernant les partenariats scolaires Comenius, rendez-vous sur le site internet www.aef-europe.be > Comenius > Partenariats scolaires

- pour l'élève : une bourse couvrant les frais de voyage aller/retour ainsi qu'une allocation mensuelle permettant de couvrir les frais de matériel scolaire et de transports locaux. Le montant de ces bourses varie en fonction de la durée de la mobilité et du pays de destination. Si nécessaire, un forfait de 120 € peut être octroyé à l'élève afin de financer une préparation linguistique.
- pour l'école d'envoi : un forfait de 150 € par élève envoyé permettant de couvrir les frais administratifs et de gestion de l'action à l'école, ainsi que le contact avec l'école d'accueil et l'élève pendant son séjour à l'étranger.
- pour l'école d'accueil : un forfait de 500 € par élève accueilli permettant de couvrir les frais administratifs et de gestion de l'action à l'école, ainsi que l'encadrement de l'élève pendant son séjour, le contact avec l'école d'envoi et les familles d'accueil.

4. MISE EN ŒUVRE DE L'ACTION

a. Nomination d'un enseignant de contact et d'un adulte référent

L'école d'envoi doit désigner les personnes de l'école responsables pour la préparation et le suivi des mobilités des élèves. Les écoles doivent reconnaître d'une manière ou d'une autre le travail effectué par ces personnes.

b. Sélection des élèves

La sélection des élèves est effectuée par les écoles d'envoi lorsque la candidature de celles-ci a été acceptée par l'AEF-Europe. Le processus de cette sélection doit respecter les critères que l'école avait fixés dans la candidature et suivre les conseils mentionnés dans le *Guide de la mobilité individuelle des élèves Comenius*.

c. Information sur les élèves sélectionnés

Lorsque les élèves sont sélectionnés, leurs familles devront donner toutes les informations nécessaires relatives à l'élève pour son séjour à l'étranger et signer un formulaire parental/tutélaire mentionnant les responsabilités de l'élève et de sa famille.

d. Contrat d'études

L'école d'envoi et l'école d'accueil doivent rédiger un contrat d'études individuel pour chaque élève sélectionné. Ce contrat mentionne les cours que l'élève suivra, ainsi que les travaux qu'il devra réaliser. Ce contrat d'études permet la reconnaissance académique de la mobilité de l'élève par son école d'envoi.

e. Sélection des familles d'accueil

La sélection des familles d'accueil est effectuée par l'école d'accueil. Celle-ci est tenue de rendre visite aux familles candidates afin de s'assurer des conditions d'accueil de l'élève. Chaque famille d'accueil signe la « Charte des familles d'accueil » qui reprend ses droits et responsabilités vis-à-vis de l'élève accueilli.

f. Sessions de formation obligatoires

Les élèves sélectionnés doivent participer à 2 sessions de formation : une précédant le départ et l'autre à l'arrivée dans le pays d'accueil. Ces formations sont organisées et encadrées par les Agences nationales. Les personnes de contact et adulte référent des écoles d'envoi et d'accueil doivent également participer à ces sessions de formation. Ces formations pour les élèves et les personnes de contact/adulte référent se dérouleront au même moment afin que ces derniers accompagnent les élèves lors du déplacement local.

g. Organisation du voyage

L'école d'envoi est responsable de l'organisation du voyage international de l'élève. Les écoles d'envoi et d'accueil doivent s'arranger afin que l'élève ne voyage pas seul lors des déplacements locaux (vers/depuis l'aéroport/la gare, pour se rendre dans la famille d'accueil,...).

h. Assurances

Pendant la durée de leur séjour, les élèves sélectionnés sont couverts par une assurance groupe à charge de la Commission européenne. Il s'agit d'une assurance complémentaire prenant notamment en charge la responsabilité civile de l'élève, frais d'hospitalisation, soins de santé, rapatriement,... Ils doivent être enregistrés à cette assurance au moins un mois avant leur départ.

i. Gestion des crises

L'école d'accueil établit et distribue un *Plan d'action en cas de crise* à toutes les parties concernées sur base des modèles et conseils mentionnés dans le *Guide de la mobilité individuelle des élèves Comenius*.

5. DEPOT DES CANDIDATURES

La date limite de dépôt des candidatures par les écoles d'envoi est le 1^{er} décembre 2010. Cette candidature concernera l'envoi et, le cas échéant, l'accueil d'élèves à partir de l'année scolaire 2011-2012.

Le formulaire de candidature est disponible sur le site internet de l'AEF-Europe :
Formulaires > Comenius > Mobilité des élèves.

La candidature complétée et signée est à renvoyer à l'AEF-Europe, Agence nationale responsable de la gestion du programme sectoriel Comenius pour la Communauté française de Belgique :

AEF-Europe
Chaussée de Charleroi, 111
1060 Bruxelles

6. INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

Les écoles éligibles intéressées peuvent trouver des informations complémentaires

- en consultant la page du site internet de l'AEF-Europe consacré à l'action : <http://www.aef-europe.be/index.php?Rub=comenius&page=354>. Celle-ci comprend notamment un descriptif de l'action et une FAQ ;
- en consultant le *Guide de la mobilité individuelle des élèves Comenius* : il spécifie les rôles et responsabilités de chacun, les dates à respecter, donne des conseils et fournit les différents modèles de documents utiles à la mise en œuvre de l'action à l'école. Celui-ci est disponible en français sur la page : <http://www.aef-europe.be/index.php?Rub=comenius&page=354> ;
- par téléphone/e-mail :
 - o Suzy VERCAMMEN, chargée de mission : 02 542 62 75 – suzy.vercammen@aef-europe.be
 - o Manoëlle JOOS, responsable du programme Comenius : 02 542 62 74 – manoelle.joos@aef-europe.be
- en participant à la séance d'information organisée par l'AEF-Europe pour les écoles secondaires éligibles le jeudi 23 septembre 2010, de 12h30 à 16h30 à Mini-Europe – Bruparck – Salle Delors – Boulevard du Centenaire 1020 Bruxelles. Inscription obligatoire avant le 20 septembre 2010, par email : comenius@aef-europe.be